

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 22 janvier 2016

Date de convocation : 15.01.2016
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 7
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2016/001

OBJET : Coupe de bois de chauffage forêt communale

L'an deux mille seize le vingt deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C – SANDRES M –

Absents : MARCO D – MORLEY R – RICHOUD

Procuration : Monsieur RICHOUD donne procuration à GAUVRIT Jean-Christophe.
Madame RAMOS Cécile a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie du bois communal pouvant être utilisé pour le chauffage peut être abattu. Il propose d'en faire bénéficier les habitants de la commune de TREZIERIS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre sur pied les arbres à couper, aux habitants qui en feront la demande, avant le 10 février 2016.
- **FIXE** le volume de la coupe à 4 stères (4m³) maximum par famille. L'excédent restera sur place et sera affecté à la commune pour alimenter la cheminée du foyer rural lors de manifestations.
- **FIXE** le prix à 15 € la stère (1 m³).
- **DEMANDE** qu'à la date du 1^{er} avril 2016, le bois soit coupé et empilé, afin d'en évaluer le cubage.
- **PRECISE** que la commune a instauré un règlement, et dégage toute responsabilité en cas d'accident.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
28 JAN. 2016



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 28.1.16
Et notification du 29.1.16